

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1864

13 août 2011

### SOMMAIRE

<b>ASTC Participations S.A.</b> .....	<b>89435</b>	<b>Koch Nitrogen Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>89440</b>
<b>BMW Financial Services Belgium, succur- sale de Luxembourg</b> .....	<b>89428</b>	<b>Larochettefels S.A.</b> .....	<b>89455</b>
<b>Cerisier Holding S.A. - SPF</b> .....	<b>89458</b>	<b>Larochettefels S.A.</b> .....	<b>89455</b>
<b>Charmwood Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>89455</b>	<b>Larochettefels S.A.</b> .....	<b>89471</b>
<b>Commodity Traders Luxembourg S.A.</b> ..	<b>89462</b>	<b>Leveraged Loan Portfolio European Fund- ing S.à r.l.</b> .....	<b>89447</b>
<b>CSFB Lux (TTN) Co-Investors S.à r.l.</b> ...	<b>89437</b>	<b>Leveraged Loan Portfolio European Fund- ing S.à r.l.</b> .....	<b>89448</b>
<b>Deleverage S.A.</b> .....	<b>89443</b>	<b>Luxair Executive S.A.</b> .....	<b>89440</b>
<b>Duferco Logistic S.A.</b> .....	<b>89430</b>	<b>Lux Savings S.à r.l.</b> .....	<b>89455</b>
<b>Financière Daunou 2 S.A.</b> .....	<b>89434</b>	<b>Maytag Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>89434</b>
<b>GE Capital Fleet Services S.à r.l.</b> .....	<b>89433</b>	<b>M.F.L. S.A.</b> .....	<b>89426</b>
<b>Green Mile S.A.</b> .....	<b>89428</b>	<b>Mobsat Management S. à r.l.</b> .....	<b>89442</b>
<b>Green Tec Europe</b> .....	<b>89465</b>	<b>Neucol S.à r.l.</b> .....	<b>89444</b>
<b>Hansatank Luxemburg S.à r.l.</b> .....	<b>89436</b>	<b>OptiGrowth Capital S.à r.l.</b> .....	<b>89431</b>
<b>HEVAF Master C S.à r.l.</b> .....	<b>89435</b>	<b>Paradigm Capital European Micro Cap Va- lue Fund</b> .....	<b>89451</b>
<b>Hokay S.à r.l.</b> .....	<b>89447</b>	<b>Quest Capital S.à r.l.</b> .....	<b>89431</b>
<b>IEE Holding 1 S.A.</b> .....	<b>89439</b>	<b>Roksper Lux s.à r.l.</b> .....	<b>89472</b>
<b>Imek Fensterbau S.A.</b> .....	<b>89435</b>	<b>Royal Eagle Business S.A.</b> .....	<b>89441</b>
<b>Infracapital F1 S.à r.l.</b> .....	<b>89469</b>	<b>S.C.I. Beausoleil</b> .....	<b>89472</b>
<b>International Century Corporation S.A., SPF</b> .....	<b>89426</b>	<b>Sequoia Lake Investment</b> .....	<b>89446</b>
<b>International Credit Mutuel Reinsurance</b> .....	<b>89471</b>	<b>Société Immobilière Clairval S.A.</b> .....	<b>89430</b>
<b>International Participation Company (Iparco) S.A., SPF</b> .....	<b>89437</b>	<b>Stairway to Heaven S.A.</b> .....	<b>89461</b>
<b>Inter-Realty S.A.</b> .....	<b>89436</b>	<b>Swiss Life Invest Luxembourg S.A.</b> .....	<b>89448</b>
<b>Inter-Re S.A.</b> .....	<b>89428</b>	<b>Tagus Re S.A.</b> .....	<b>89429</b>
<b>Invesp S.A.</b> .....	<b>89461</b>	<b>The 21st Century Fund</b> .....	<b>89436</b>
<b>ISA S.A. Holding</b> .....	<b>89435</b>	<b>Valdes S.A.</b> .....	<b>89429</b>
<b>Jopsa S.A.</b> .....	<b>89440</b>	<b>Viking S.A.</b> .....	<b>89434</b>
<b>KBC Life Fund Management</b> .....	<b>89442</b>	<b>Whirlpool International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>89434</b>
<b>KFC Holding S.à r.l.</b> .....	<b>89442</b>	<b>Worldwide Real Estate Sàrl</b> .....	<b>89426</b>
<b>KLC Holdings III A S.A.</b> .....	<b>89443</b>	<b>WSI Education Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>89456</b>
<b>KLC Holdings III S.A.</b> .....	<b>89443</b>	<b>Wyeth Whitehall Sà r.l.</b> .....	<b>89452</b>
<b>KLC Holdings IV S.A.</b> .....	<b>89448</b>		

**M.F.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086263/9.

(110096930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**International Century Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.406.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086219/11.

(110096963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Worldwide Real Estate Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.427.

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

MAGMA PRIVATE FOUNDATION, une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao, Schottegatweg Oost 18, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Monsieur Geert Dirkx, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, détenteur de 100 parts sociales, en vertu d'une procuration sous seing privée du 25 mai 2011,

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que WORLDWIDE REAL ESTATE SARL, société à responsabilité limitée, ayant eu son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 2006 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1912 du 11 octobre 2006;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

- Que le comparant est l'associé unique actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1) Transfert du siège social de la Société au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg;

2) Modification subséquente de l'article 4, premier alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Première et Unique résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg et de modifier en conséquence l'article 4, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and eleven, on the tenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MAGMA PRIVATE FOUNDATION, a company existing under the Laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Curaçao, Schottegatweg Oost 18, Antilles Néerlandaises, Here represented by Mister Geert Dirx, born on October 10<sup>th</sup>, 1970 in Maaseik (Belgium) having his professional address at L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, owner of 100 sharequotas, by virtue of a proxy dated 25 May 2011;

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "WORLDWIDE REAL ESTATE SARL", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having had its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg on July 27<sup>th</sup>, 2006 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1912 dated October 11<sup>th</sup>, 2006;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each;

- That the appearing party is the current sole partner of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company to 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association as follows:

**" Art. 4. First paragraph.** The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

*First and Sole resolution*

The sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg and to subsequently amend article 4, first paragraph of the articles of association as follows:

**" Art. 4. First paragraph.** The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27484. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084841/89.

(110095392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Green Mile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 138.569.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 1<sup>er</sup> janvier 2011*

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur FAYS Eric, né à Messancy (Belgique) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de sa fonction d'Administrateur.

A l'unanimité et par vote spécial, L'Assemblée décide de nommer, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2011, Madame Gérard Aurélie, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (B) employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GREEN MILE S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086676/19.

(110097978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Inter-Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 avril 2011*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers sàrl

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend note de la nouvelle adresse professionnelle de Mme Sophie VANDEVEN: 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

*Pour la société INTER RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011085080/20.

(110094865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

---

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société de droit belge BMW Financial Services Belgium (la "Société") du 19 novembre 2010 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Frank Ehmanns de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2010; et

- nommé Monsieur John Chuhan, né le 6 mars 1973 à Middlesbrough (Royaume-Uni), demeurant à Hindenlaan 2, B-1950 Kraainem, en qualité d'administrateur de la société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 28 février 2011 a:

- pris acte de la démission de Madame Ursula Wingfield avec effet au 28 février 2011;

- nommé Monsieur Christian Kalinke, né le 19 avril 1957 à Kempfenhausen (Allemagne), demeurant à Richard Wagner Str. 21, D-82335 Berg, en qualité d'administrateur de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

de sorte qu'à la date du 28 février 2011, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur John Chuhan;

- Monsieur Christian Kalinke; et

- Monsieur Michael Dennett.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 6 avril 2011 que:

- Monsieur John Chuhan, né le 6 mars 1973 à Middlesbrough (Royaume-Uni), demeurant à Hindenlaan 2, B-1950 Kraainem, a été nommé aux fonctions de représentant permanent de BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 en remplacement de Monsieur Frank Ehmanns.

Par conséquent, la succursale luxembourgeoise de la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux représentants permanents, à savoir Messieurs Michael Dennett et John Chuhan.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour extrait conforme

Fabien Debroise

Mandataire

Référence de publication: 2011091542/34.

(110102182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

#### **Tagus Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

---

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 15 février 2011*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

*Pour la Société TAGUS RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011085183/13.

(110094854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

#### **Valdes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.417.

---

#### EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 8 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011085196/17.

(110094784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.710.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 30 juin 2010 que:

I. Sont réélus, administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Bruno BOLFO
- Monsieur Benedict John SCIORTINO
- Monsieur Antonio GOZZI
- Monsieur Paolo FOTI
- Monsieur Bruno BEERNAERTS
- Monsieur Luc GERONDAL.

Est réélu, en tant que commissaire de la société, et pour la même période:

Réviconsult S.à r.l., enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

De plus, la société prends acte que l'adresse du commissaire a été modifiée du: "16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg" au "12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086615/24.

(110097411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Société Immobilière Clairval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.568.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 avril 2011*

L'Assemblée prend note de la démission:

- en tant qu'administrateur et en date du 14 juillet 2010, de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sonia Stili, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- en tant qu'administrateur et en date du 17 mars 2011, de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Tiziano Arcangeli, en sa qualité d'administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

- en tant qu'administrateur et en date du 21 mars 2011, de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091507/27.

(110102480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Quest Capital S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.426.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quest Software Company Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 6<sup>th</sup> floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 296774,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 11, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Quest Capital S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156426, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2648, dated December 3, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the name of the Company: "OptiGrowth Capital S.à r.l.".

IV. The sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of "OptiGrowth Capital S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)."

V. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by six hundred thousand Euro (EUR 600.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612.500,00), by the creation and issuance of six hundred thousand (600.000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same right and obligation as the existing shares (the New Shares).

*Subscription – Payment*

Quest Software Company Limited, prenamed, declares to subscribe for the six hundred thousand (600.000) New Shares and to fully pay them up to the aggregate amount of six hundred thousand Euro (EUR 600.000,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Quest Software Company Limited, prenamed towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated May 11, 2011 of the Company;
- a valuation report from the managers of the Company;
- a contribution declaration of Quest Software Company Limited, prenamed.

*Effective implementation of the contribution*

Quest Software Company Limited, through its proxyholder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of such be transferred to it.

- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

VI. The sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612.500,00) represented by six hundred twelve thousand five hundred (612.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each”.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

#### Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Quest Software Company Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 6<sup>th</sup> floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la République d'Irlande sous le numéro 296774,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Quest Capital S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156426, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2648, en date du 3 décembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer le nom de la Société en: “OptiGrowth Capital S.à r.l.”.

IV. L'associé unique décide modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «OptiGrowth Capital S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

V. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent mille Euro (EUR 600.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à six cent douze mille cinq cents Euro (EUR 612.500,00) par la création et l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes investies des mêmes droits, obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

#### Souscription – Libération

Quest Software Company Limited, prénommée, déclare souscrire aux six cent mille (600.000) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement pour un montant total de six cent mille Euro (EUR 600.000,00), par apport en nature, consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Quest Software Company Limited, prénommée envers la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan intérimaire de la Société en date du 11 mai 2011;



- un rapport d'évaluation des gérants de la Société;
- une déclaration d'apport de Quest Software Company Limited, précitée.

*Réalisation effective de l'apport*

Quest Software Company Limited, précitée, déclare par son mandataire que:

- elle est seule propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

VI. L'associé unique décide modifier l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société pour adopter la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à six cent douze mille cinq cents Euro (EUR 612.500,00) représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00) chacune».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'entête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011081604/134.

(110091370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**GE Capital Fleet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.825.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.814.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 23 juin 2011*

En date du 23 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.198, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Ge Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.

Madame Katrien FINAUT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

GE CAPITAL FLEET SERVICES S.à R.L

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011089105/22.

(110100737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Viking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mai 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que:

PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommé réviseur indépendant. Le mandat du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011085199/16.

(110094845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Whirlpool International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Maytag Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 158.978.

—  
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011085201/14.

(110094811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.141.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alexandre Prost-Gargoz, administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Benoît Chéron, administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Dominique Robyns, administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Michel Paris, administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- Eric Bouchez, président, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

2. renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011086640/24.

(110097340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**ASTC Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 145.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086050/10.

(110097244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**HEVAF Master C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tatiana Speranskaia.

Référence de publication: 2011086195/10.

(110096465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Imek Fensterbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.  
R.C.S. Luxembourg B 121.081.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086210/10.

(110096583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**ISA S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 146.473.

*Extrait l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2011*

L'actionnaire unique de la société ISA S.A. Holding a décidé:

1. L'assemblée générale accepte la démission de M. Laurent Samson de la fonction d'administrateur unique.

L'assemblée générale décide la nomination de

- M. Laurent Samson, né le 20.03.1979 à Laxou, demeurant professionnellement à 8A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et

- M. Georges Majerus, né le 8.07.1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

à la fonction d'administrateurs pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

La société sera engagée par la signature conjointe de ces deux administrateurs.

2. Démission et remplacement de commissaire au compte

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire au compte actuellement en fonction à savoir Lex Services Ltd., et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire au compte:

Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Le commissaire au compte est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

*Administrateur*

Référence de publication: 2011086716/24.

(110097589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Inter-Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.080.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086217/12.

(110096854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**The 21st Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.520.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2011:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur
- Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE S.A., pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Président du Conseil d'Administration*

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

*Administrateurs:*

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Jean HECKMUS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 juin 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Katie AGNES

*Mandataire Principal / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011093253/33.

(110104383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Hansatank Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 67.407.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.  
 Pour HANSATANK LUXEMBURG SARL  
 Fiduciaire Roger Linster  
 Viviane Roman

Référence de publication: 2011086687/14.

(110098055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**International Participation Company (Iparco) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
 R.C.S. Luxembourg B 27.941.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086220/11.

(110096981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**CSFB Lux (TTN) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 51.650,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
 R.C.S. Luxembourg B 92.561.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eight of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "CSFB Lux (TTN) Co-Investors S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 92.561, incorporated by deed of the Maître Gérard Lecuit on February 18, 2003, published in the Luxembourg Memorial C number 434 dated April 22, 2003.

The meeting is presided by Mrs Sara Lecomte, professionally residing, 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Flora Gibert, 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 2,066 shares representing the whole capital of the company (amounting to EUR 51.650,-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator and definition of the powers of the Liquidator.
3. Discharge to the Managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides the anticipated dissolution of the Company and to put the company into liquidation with effect as per this day.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

Fairland Property Limited, having its registered office in the British Virgin Islands, registered with the Company Register of the British Virgin Islands under number 517295.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

#### *Third resolution*

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt huit février

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CSFB Lux (TTN) Co-Investors S.à r.l.", ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92.561, constituée suivant acte reçu par maître Gérard Lecuit en date du 18 février 2003, publié au Mémorial C numéro 434 du 22 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant professionnellement 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 2,066 parts sociales représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 51.650,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur.
3. Décharge donnée aux gérants.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Fairland Property Limited, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro sous le numéro 517295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.  
Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> mars 2011. Relation: LAC/2011/9751. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011084554/118.

(110094994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

#### **IEE Holding 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.853.

#### *Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 2 Mai 2011*

Mr. Bruno Candelier a démissionné de sa fonction d'Administrateur de IEE Holding 1 S.A. Les mandats d'Administrateurs de IEE Holding 1 S.A., de Mr. Franck Legoux et Mr. Stéphane Legrand, expirent lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Les Actionnaires décident de remplacer Mr. Bruno Candelier par Mr. Damien de Bettignies, né le 31 Août 1974, à Martigues (France), ayant pour adresse professionnelle 45, avenue Kléber, F-75016 Paris. Mr. Damien de Bettignies est nommé pour 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes statutaires de l'exercice 2013.

Les Actionnaires décident en outre de renouveler le mandat de Mr. Franck Legoux et Mr. Stéphane Legrand pour 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes statutaires de l'exercice 2013.

#### *Extract of the Meeting Minutes of the Ordinary General Assembly of Shareholders, held in Luxembourg on 2 May 2011*

Mr. Bruno Candelier resigned as Board Member of IEE Holding 1 S.A. The mandates of Mr. Franck Legoux and Mr. Stéphane Legrand as Board Member of IEE Holding 1 S.A. expires with the present ordinary general meeting.

The Shareholders decide to replace Mr. Bruno Candelier by Mr. Damien de Bettignies, born on 31 Aug 1974, at Martigues (France), with professional address at 45, avenue Kléber, F-75016 Paris. Mr. Damien de Bettignies is appointed for 3 years until the Annual General Meeting approving the statutory accounts for the year 2013.

The Shareholders further decide to renew the mandate of Mr. Franck Legoux and Mr. Stéphane Legrand for 3 years until the Annual General Meeting approving the statutory accounts for the year 2013.

Texte Original en Anglais, traduction conforme par Bernard Burguet, Manager Corporate Compliance, IEE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2011.

IEE S.A.

Mandaté par la Société IEE Holding 1 S.A.

Olivier Gasche / Claudia Parham

*Executive Vice President Finance & Administration / Legal Assistant*

Référence de publication: 2011091850/31.

(110103821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Jopsa S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 46.587.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086230/10.

(110096493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Koch Nitrogen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.760.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Koch Nitrogen Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086231/12.

(110096944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Luxair Executive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Luxair tenue le 9 mai 2011 à l'aéroport de Luxembourg:*

"L'assemblée prend acte de la démission de M. René Closter en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 mai 2011.

L'assemblée prend acte de la démission de M. Norbert Friob en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 mai 2011.

L'assemblée prend acte de la démission de M. Martin Isler en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 mai 2011.

Le mandat de M. Adrien Ney comme administrateur venant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée nomme M. Ney administrateur pour un terme d'une durée de quatre (4) ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2015.

L'assemblée nomme M. Laurent Jossart administrateur pour un terme d'une durée de quatre (4) ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2015.

L'assemblée nomme M. Michel Folmer administrateur pour un terme d'une durée de quatre (4) ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2015.

L'adresse professionnelle de MM. Ney, Jossart et Folmer est:

Aéroport de Luxembourg

L-2987 - Luxembourg

L'assemblée décide de nommer pour 2011 PriceWaterhouseCoopers Sàrl comme réviseur externe indépendant de la société, en application des dispositions légales en vigueur."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juin 2011.

*Pour Luxair Executive*

Luxair Group

Michel Folmer

*General Secretary*

Référence de publication: 2011092163/32.

(110103147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Royal Eagle Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 61.550.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Philippe MAUNIER, administrateur de société, demeurant Le Vigneron, F-83300 Draguignan (Var), agissant en sa qualité de mandataire général de EAGLE TRADING CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 248418, déclarant avoir les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société par sa seule signature.

avec pouvoir de signature individuel.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme "ROYAL EAGLE BUSINESS S.A.", avec siège social à L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass, a été constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 20 octobre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 10 février 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1123 en date du 7 mai 2008;

- que le capital social de la société "ROYAL EAGLE BUSINESS S.A." s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTIMES (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale;

- que EAGLE TRADING CORPORATION précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "ROYAL EAGLE BUSINESS S.A.";

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 avril 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 avril 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans chez Prisma Consulting à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Il est en outre précisé que, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MAUNIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24389. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085612/57.

(110095758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**KBC Life Fund Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBC LIFE FUND MANAGEMENT*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011086234/12.

(110096842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KFC Holding S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086235/12.

(110096943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Mobsat Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.257.908,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.515.

EXTRAIT

Monsieur Peter Augustsson a transféré en date du 8 juin 2011 toutes ses 150.000 parts sociales qu'il détient dans la Société de manière suivante:

- 108.000 parts sociales à Apax France VI FCPR, représentée par sa société de gestion Apax Partners S.A., une société anonyme constituée sous le droit français, ayant un capital social de EUR 1.040.000, et son siège social au 45, avenue Kléber, F-75116 Paris, et dont le numéro d'identification est le 309 044 840 RCS Paris ("Apax France VI"); et

- 42.000 parts sociales à Altamir Amboise S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous le droit français, ayant un capital social de EUR 219.259.626, et son siège social au 45, avenue Kléber, F-75116 Paris et dont le numéro d'identification est le 390 965 895 RCS Paris ("Altamir Amboise").

Suite au transfert, Apax France VI détient désormais 506.538 parts sociales dans la Société et Altamir Amboise 196.991 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011091568/23.

(110102082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**KLC Holdings III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS III S.A.

I. DONADIO / N. GERARD

*Director A / Director B*

Référence de publication: 2011086236/12.

(110096385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**KLC Holdings III A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS III A S.A.

I. DONADIO / N. GERARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011086237/12.

(110096386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Deleverage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.300.

*Extrait des résolutions prises en date du 30 juin 2011 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DELEVERAGE S.A.*

En date de 30 juin 2011 l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris avec effet immédiat les décisions suivantes:

- De changer le siège social de la société de 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- De démissionner les administrateurs:

\* Christian BÜHLMANN;

\* Thierry TRIBOULOT; et

\* Alexandre TASKIRAN.

- De nommer les nouveaux administrateurs:

\* Andrea CARINI, né le 20 septembre 1967 à Tripoli (Libye), ayant son adresse professionnelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016;

\* Giorgio PUPINO, né le 26 février 1979 à Taranto (Italie), ayant son adresse professionnelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016;

\* Hélène MERCIER, né le 1 février 1972 à Mont-St-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au professionnelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

- De démissionner la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. de la fonction du Commissaire aux comptes;

- De nommer la société FINSEV S.A., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0103 749, entant que nouveau Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELEVERAGE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091741/30.

(110104242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Neucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.312.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Neucol Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B160 851,

here represented by Annick Braquet, private employee, professionally residing in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy with substitution, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of Neucol S.à r.l.. (hereafter the Company), a société à responsabilité limitée, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to amend article three (3) of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.** The purpose of the corporation is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or real estate properties in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. It may also acquire, manage, develop, sell and rent any real estate property, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, real estate and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or real estate, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, real estate and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, real estate and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to EUR 1,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Neucol Holdings S.à r.l., société constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg sous le numéro B160 851,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration avec substitution, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Neucol s.à r.l. (ci-après la Société), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du 15 avril 2011 reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution Unique*

L'associé unique décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou tout bien immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, biens immobiliers et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou bien immobilier, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, biens immobiliers et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.400.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es qualité qu'elle agit, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25587. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011083277/113.

(110093112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**Sequoia Lake Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 90.374.

L'an deux mille onze,

le vingt sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Philippe KESSLER, dirigeant de société, demeurant 44, rue du Muguet, F-68320 Widensohlen (France),  
ici représenté par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen,  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Widensohlen (France), le 10 mai 2011;

2.- Monsieur François KESSLER, dirigeant de société, demeurant 81, rue de Raedersheim, F-68500 Merxheim (France),  
ici représenté par:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Merxheim (France), le 10 mai 2011;

3.- Madame Lucienne KESSLER, employée privée, demeurant demeurant 81, rue de Raedersheim, F-68500 Merxheim  
(France),

ici représenté par:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Merxheim (France), le 10 mai 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lesquels comparants agissant en leur qualités des trois (3) seuls et uniques associés de la société «SEQUOIA LAKE INVESTMENT, S.à r.l.», ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

*Exposé préliminaire*

1.- Que la société «SEQUOIA LAKE INVESTMENT, S.à r.l.» (la «Société») est une société de droit luxembourgeois, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 94 du 30 janvier 2003;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création;

3.- Que la Société est régulièrement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90 374 et que son siège social est établi actuellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

4.- Que le capital social de la Société d'un montant de QUINZE MILLE EUROS (15.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée, est détenu par les trois associés prénommés, Monsieur Philippe KESSLER, à concurrence de cent quarante-huit (148) parts sociales et par les deux autres associés, Monsieur François KESSLER et Madame Lucienne KESSLER, chacun, à concurrence d'une (1) part sociale.

Ceci exposé, les parties comparantes, agissant ainsi en leur qualité de seuls associés de la Société et dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés préqualifiés ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen et de DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, (Grand-Duché de Luxembourg).

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège social et afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les mêmes associés ont décidé de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège de la société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont procès-verbal, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7269. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.*

Référence de publication: 2011085629/63.

(110096062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

296-298, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011086239/13.

(110097216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Hokay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 1, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.016.

EXTRAIT

Il découle d'une cession de parts sous seing privée du 6 avril 2011, que:

Le capital de la société "HOKAY S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

Madame Christiane HOSS, employée, demeurant à L-5680 Dalheim, 1 Waldbriedemeserstrooss, . . . . . 100 parts.

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES: . . . . . 100 parts.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 6 avril 2011: Madame Denise KAYSER, employée, demeurant à L-5680 Dalheim, 32 Wenkelhiel de sa fonction de gérante administrative de la prédite société
- de nommer à compter du 6 avril 2011: Madame Christiane HOSS, prédite, dans la fonction de gérante unique.
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086691/19.

(110098186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

296-298, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011086240/13.

(110097218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**KLC Holdings IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.216.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 20 mai 2011*

1. Madame Marina MARTINOÛ, demeurant professionnellement au 69, Grigoriou Lampraki Street, GR-16675 Glyfada, Athènes, a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. Madame Georgia MARTINOÛ, demeurant professionnellement au 69, Grigoriou Lampraki Street, GR-16675 Glyfada, Athènes, a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Madame Elli KIOUPI, demeurant professionnellement au 69, Grigoriou Lampraki Street, GR-16675 Glyfada, Athènes, a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. Monsieur Athanasios MARTINOS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 69, Grigoriou Lampraki Street, GR-16675 Glyfada, Athènes, a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. Madame Marina Matthildi MARTINOÛ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 69, Grigoriou Lampraki Street, GR-16675 Glyfada, Athènes, a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7. Monsieur Athanasios MARTINOS a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KLC Holdings IV S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011091879/31.

(110103442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Swiss Life Invest Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 December 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") dated 12 May 2007 number 865, and registered with the Luxembourg Register of Com-



merce and Companies under number B 125.106 (the “Company”). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 28 January 2011, not yet published in the Mémorial C.

The sole shareholder of the Company, being Swiss Life International Holding AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at C/O General Guisan Quai 40, CH-8022 Zürich, Switzerland (the “Sole Shareholder”), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000.- (three million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 46,211,000.- (forty-six million two hundred eleven thousand Euro) to EUR 49,211,000.- (forty-nine million two hundred eleven thousand Euro) by the issue of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment by Swiss Life International Holding AG, of the new shares by way of a contribution in cash;
4. Amendment of the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000.- (three million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 46,211,000.- (forty-six million two-hundred eleven thousand Euro) to EUR 49,211,000.- (forty-nine million two-hundred eleven thousand Euros) by the issue of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder amounting to EUR 3,000,000.- (three million Euro).

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares by the contribution in cash of an amount of EUR 3,000,000.- (three million Euros) (the “Contribution”), which Contribution is at the disposal of the Company.

#### *Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares and to pay them up entirely by the Contribution.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who attests expressly to this fact.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 49,211,000.- (forty-nine million two hundred eleven thousand Euro) represented by 49,211 (forty-nine thousand two hundred eleven) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand two hundred euro (€ 3,200.-).

### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Swiss Life Invest Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire public établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné le 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») en date du 12 mai 2007, numéro 865, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.106 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 28 janvier 2011, pas encore publié au Mémorial C.

L'actionnaire unique de la Société, Swiss Life International Holding AG, une société incorporée sous les lois de Suisse, ayant son siège social au C/O General Guisan Quai 40, CH-8022 Zürich, Suisse (l'«Actionnaire Unique»), détenant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par la personne comparante et le notaire, restera ci-annexée afin d'être enregistrée avec cet acte, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.000.000,- EUR (trois millions euros) afin de le porter de son montant actuel de 46.211.000,- EUR (quarante-six millions deux cent onze mille euros) à 49.211.000,- EUR (quarante-neuf millions deux cent onze mille euros) par l'émission 3.000 (trois mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, l'intégralité devant être libérée par voie d'apport en numéraire;
3. Souscription, intervention et paiement par Swiss Life International Holding AG, de toutes les nouvelles actions au moyen d'un apport en numéraire;
4. Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

### *Première résolution*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000,- EUR (trois millions euros), afin de le porter de son montant actuel de 46.211.000,- EUR (quarante-six millions deux cent onze mille euros) à 49.211.000,-

EUR (quarante-neuf millions deux cent onze mille euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), l'intégralité devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Actionnaire Unique d'un montant de 3.000.000,- EUR (trois millions euros).

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Actionnaire Unique des Nouvelles Actions par l'apport en numéraire d'un montant de 3.000.000,- EUR (trois millions euros) (l'«Apport»), lequel Apport est à la disposition de la Société.

*Intervention de l'Actionnaire Unique - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions dans la Société et de les libérer entièrement par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à 49.211.000,- EUR (quarante-neuf millions deux cent onze mille euros), représenté par 49.211 (quarante-neuf mille deux cent onze) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

*Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6730. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081643/154.

(110090802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.149.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung*

die am 8. Juni 2011 in Luxemburg stattfand:

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, Herrn Rupert Tyer, geboren am 17. Januar 1963 in Pembury, United Kingdom, mit Geschäftsadresse in Toms Hill House, HP23 5SD Aldbury, United Kingdom als neues zusätzliches Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung zum 8. Juni 2011 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- Mr. Bruce C.N. Greenwald;
- Mr. Karl Jan Erik Hummel;
- Dr. Kurt Schwarz;
- Mr. Rupert Tyer.

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Juni 2011.

*Für Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund*

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011093199/30.

(110104041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.180.

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2700 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under number 0933814,

here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the prenamed entity, Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC, is the sole partner of Wyeth Whitehall S.à r.l., having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on October 23, 2009 whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 5 December 2009 number 2375 (the “Mémorial C”) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149 180 (the “Company”);

- the Company’s articles of incorporation have been amended several times and the last time by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem on February 28, 2011, not yet published in the Memorial C.

- the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of FIFTY US Dollars (USD 50.-) to bring it from its present amount of NINE HUNDRED AND EIGHTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND US Dollars (USD 982,380,000.-) to an amount of NINE HUNDRED AND EIGHTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND AND FIFTY US Dollars (USD 982,380,050.-) by the creation and the issue of ONE (1.-) part having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-), having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of SEVEN HUNDRED NINETY THREE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY THOUSAND AND SEVENTY US Dollars (USD 793,790,070.-);

2. Subscription for ONE (1) new part by Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC, and paying up of this part by a contribution in cash of SEVEN HUNDRED NINETY THREE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY ONE THOUSAND AND TWENTY US Dollars (USD 793,791,020.-);

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company’s by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of FIFTY US Dollars (USD 50.-) to bring it from its present amount of NINE HUNDRED AND EIGHTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND US Dollars (USD 982,380,000.-) to an amount of NINE HUNDRED AND EIGHTYTWO MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND AND FIFTY US Dollars (USD 982,380,050.-) by the creation and the issue of ONE (1.-) part having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-), having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of SEVEN HUNDRED NINETY THREE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY THOUSAND AND SEVENTY US Dollars (USD 793,790,070.-).

#### *Subscription*

The sole associate, Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC, here represented by Me Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given on May 31, 2011, as mentioned hereabove, has declared to subscribe for the sole (1) new part having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, and to pay it a total price of FIFTY US Dollars (USD 50.-) together with a total issue premium of SEVEN HUNDRED NINETY THREE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY THOUSAND AND SEVENTY US Dollars (USD 793,790,070.-) through a contribution in cash of an amount of SEVEN HUNDRED NINETY THREE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY ONE THOUSAND AND TWENTY US Dollars (USD 793,791,020.-).

The part so subscribed as well as the related share premium are fully paid up in cash so that the amount of USD 793,791,020 is as of now at the disposal of the Company as stated in the certificate issued by Citi Bank and submitted to the notary.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company, which now reads as follows:

“ **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at NINE HUNDRED AND EIGHTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND AND FIFTY US Dollars (USD 982,380,050.-) divided into NINETEEN MILLION SIX HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND SIX HUNDRED AND ONE (19,647,601.-) parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each. (...)”

#### *Valuation*

For the sake of the present deed, the amount of the increase together with the share premium amounting in aggregate to USD 793,791,020 is valued at EUR 552.076.000 (exchange rate of May 31, 2011, median price USD 1 = EUR 0.69549).

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juin. .

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2700 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 0938814 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que ladite partie comparante Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC, précitée est le seul et unique associé de Wyeth Whitehall S. à r.l., ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 23 octobre 2009, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et

Associations C (the «Memorial C») numéro 2375 du 5 décembre 2009 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149180 (las «Société»);

- les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 28 février 2011 non encore publié au Mémorial C.
- que l'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- Augmentation du capital social de la société à concurrence de CINQUANTE dollars américains (USD 50) pour porter son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars américains (USD 982.380.000) à NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE dollars américains (USD 982.380.050) par création et mission d'UNE (1) part sociale d'une valeur nominale de dollars américains (USD 50), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SOIXANTE-DIX dollars américains (USD 793.790.070).

- Souscription d'UNE (1) nouvelle part sociale par Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals LLC et libération de cette part sociale par apport en espèces de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE VINGT dollars américains (USD 793.791.020).

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société aux fins de refléter l'augmentation de capital proposée.

Tout ceci ayant été déclaré, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQUANTE dollars américains (USD 50) pour porter son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars américains (USD 982.380.000) à NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE dollars américains (USD 982.380.050) par création et mission d'UNE (1) part sociale d'une valeur nominale de dollars américains (USD 50), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SOIXANTE-DIX dollars américains (USD 793.790.070).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, représenté par Maître Cécile Jager, précitée en vertu d'une procuration donnés sous seing privé le 31 mai 2011, comme dit ci-avant, déclare souscrire l'unique nouvelle part sociale d'une valeur nominale de CINQUANTE dollars américains (USD 50) et la libérer entièrement et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant total SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SOIXANTE-DIX dollars américains (USD 793.790.070) par apport en espèces d'un montant total de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE VINGT dollars américains (USD 793.791.020).

La part souscrite et la prime d'émission ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE VINGT dollars américains (USD 793.791.020) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire établi par Citi Bank.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de La Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** "Le capital social de la Société est fixé à NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE dollars américains (USD 982.380.050) divisé en DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT UNE (19.647.601) parts ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) (...)."

#### *Evaluation*

Pour les besoins du présent acte, l'apport global de USD 793.791.020 est évalué à EUR 552.076.000 (taux de change du 31 mai 2011 médium price USD 1 = EUR 0,69549).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 juin 2011. LAC / 2011 / 26215. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011082515/155.

(110092263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Lux Savings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lux Savings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086243/11.

(110097178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Larochettefels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.965.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société LAROCHETTEFELS S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011086245/13.

(110096695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Larochettefels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.965.

Le bilan au 31 décembre 2008 de la société LAROCHETTEFELS S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011086246/13.

(110096696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Charmwood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.452.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 6 juin 2011, que la société Star Group D.S.H.S. Ltd (société enregistré à Israël sous le numéro 513518225), ayant son siège social à 8 Hamenofim, Hartzelia, Israël, a cédé 1,250,000 parts sociales

de la Société Charmwood Holdings S.à r.l. à Mr. Yoram Gill, ayant son adresse privée à Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Suisse.

Suite à ce transfert, Mr. Yoram Gill détient les 1,250,000 parts sociales de la Société Charmwood Holdings S.à r.l.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011086553/17.

(110098037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.117.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.071.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

WSI Education S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105793,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 18, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "WSI Education Holdings S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106071, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of January 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 550, dated June 8, 2005, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, of December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 336, dated February 8, 2008.

II. The Company's share capital is set at five million one hundred seventeen thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 5.117.925,00) represented by two hundred four thousand seven hundred seventeen (204.717) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to appoint, with an immediate effect and for an unlimited duration, Ms. Pinar Sakinmaz, company manager, born on January 1<sup>st</sup>, 1974 in Istanbul, Turkey, having her professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company.

IV. The sole shareholder resolves to acknowledge that, further to the above appointment, the board of managers of the Company is composed of:

- Ms. Pinar Sakinmaz, prenamed, and

- Mr. David Kedwards, company manager, born on October 8, 1963 in Solihull, Royaume-Uni, having his professional address at 99, Pu Cheng Road, Yanlord Garden, Room 1802, Building 7, CHN – Pudong, Shanghai, China.

V. The sole shareholder resolves to remove the supervisory board of the Company, and to consequently grant discharge to the members of the supervisory board for the exercise of their mandate until the date thereof.

VI. Pursuant to the above removal, the sole shareholder resolves to remove Article 12 and Article 15 of the Company's articles of association.

VII. Subsequently, the sole shareholder resolves to update the numbering of Articles 13 to 21 of the Company's articles of association as follows:

- Article 13 is renumbered into Article 12
- Article 14 is renumbered into Article 13
- Article 16 is renumbered into Article 14
- Article 17 is renumbered into Article 15
- Article 18 is renumbered into Article 16
- Article 19 is renumbered into Article 17



- Article 20 is renumbered into Article 18
- Article 21 is renumbered into Article 19

VIII. The sole shareholder further resolves to amend Article 12, third paragraph of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or in the case or in the case of plurality of managers, of the Board of managers.”

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WSI Education S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105793,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles. Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "WSI Education Holdings S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106071, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 550 du 8 juin 2005, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, précité, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 336 du 8 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cent dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 5.117.925,00) représenté par deux cent quatre mille sept cent dix-sept (204.717) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Mme Pinar Sakinmaz, gérante de société, née le 1<sup>er</sup> janvier 1974 à Istanbul, Turquie, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société.

IV. L'associé unique décide de reconnaître que suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Mme Pinar Sakinmaz, précitée, et

- M. David Kedwards, gérant de société, né le 8 octobre 1963 à Solihull, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 99, Pu Cheng Road, Yanlord Garden, Room 1802, Building 7, CHN – Pudong, Shanghai, China.

V. L'associé unique décide de supprimer le conseil de surveillance de la Société, et de donner en conséquence décharge aux membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

VI. Suite à la suppression du conseil de surveillance de la Société, l'associé unique décide de supprimer l'Article 12 et l'Article 15 des statuts de la Société.

VII. En conséquence, l'associé unique décide de mettre à jour la numérotation des articles 13 à 21 des statuts de la Société comme suit:

- l'Article 13 est renuméroté en Article 12
- l'Article 14 est renuméroté en Article 13
- l'Article 16 est renuméroté en Article 14
- l'Article 17 est renuméroté en Article 15
- l'Article 18 est renuméroté en Article 16

- l'Article 19 est renuméroté en Article 17
- l'Article 20 est renuméroté en Article 18
- l'Article 21 est renuméroté en Article 19

VIII. L'associé unique décide en outre de modifier l'Article 12, troisième paragraphe des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 12.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.”

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25429. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011083422/123.

(110093272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

### **Cerisier Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.474.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PROJET D<sup>2</sup> S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.363, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, ici représentée par Geert DIRKX suivant procuration sou seing privé donnée à Luxembourg le 19 mai 2011.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de "CERISIER HOLDING S.A. SPF". Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 400.000,-(quatre cents mille euros) divisé en 400 (quatre cents) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

PROJET D <sup>2</sup> S.à r.l., prénommée .....	<u>400 actions</u>
Total .....	400 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 400.000,- (quatre cents mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge

en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.200 (deux mille deux cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

TAX CONNECTED S.à r.l., ayant son siège social 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 157.488.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social est fixé au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27486. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083693/132.

(110094502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Invesp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.992.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale tenue en date du 27 juin 2011 au siège social à Luxembourg que:

(1) l'assemblée générale a entendu le rapport des deux commissaires-vérificateurs spéciaux sur la conformité des opérations de liquidation et l'a approuvé;

(2) l'assemblée générale a décidé la clôture de la liquidation avec effet au 27 juin 2011;

(3) l'assemblée générale a décidé que les livres de la Société seront conservés pendant le délai légal de 5 (cinq) années au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

*Pour INVESP*

Claude GEIBEN

*Liquidateur unique*

Référence de publication: 2011087329/20.

(110098516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Stairway to Heaven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.923.

L'an deux mil onze, le vingt-sept mai,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société anonyme

STAIRWAY TO HEAVEN S.A.

établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.923,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2011, non encore publiée au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eloï THILL, lequel désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alain GEURTS.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous. Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Modification de l'année sociale et modification subséquente de l'article 9 des statuts afin de refléter le changement dont question

3. Modification de la date de l'assemblée générale et modification subséquente de l'article 10 alinéa premier des statuts afin de refléter le changement dont question

4. Fixation de la 1<sup>er</sup> année sociale

5. Divers

III. L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, à abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions: suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer l'année sociale de la société, de façon que dorénavant l'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année subséquente.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 9 pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année subséquente.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale pour la fixer au dernier vendredi du mois de février à 15 heures.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 alinéa premier des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de février à 16,00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que la 1<sup>er</sup> année sociale a pris cours le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 septembre 2011.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: THILL, MIGNON, GEURTS, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 juin 2011. Relation: EAC/2011/7440. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 15 juin 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011085756/66.

(110095209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**CTL, Commodity Traders Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.482.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRUNN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.166, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo, ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "COMMODITY TRADERS LUXEMBOURG S.A.", en abrégé «CTL». Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

BRUNN S.A., prénommée .....	<u>100 actions</u>
Total .....	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés à la fonction d'administrateur:

Monsieur Thierry DEROCHE, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg ;

Monsieur Edouard CHARDOME, né le 16 janvier 1965 à Saint-Mard (Belgique), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

TAX CONNECTED S.à r.l., ayant son siège social 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 157.488.



4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social est fixé au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27485. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011084550/135.

(110094687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**G.T.E., Green Tec Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.414.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «PANDORE S.A.», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 158.427,

ici représenté par Monsieur Fabrice FOGLI, comptable-conseiller économique, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 30 mai 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «GREEN TEC EUROPE» en abrégé «G.T.E.».

Le siège social est établi à Heinerscheid, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'accomplissement de prestations de services de conseils et d'étude dans le domaine technique, commercial, écologique et économique spécialement dans le domaine de la construction sans pour autant pouvoir exercer une activité qui serait réglementée.

- la gestion d'entreprises luxembourgeoises ou étrangères comprenant notamment la prise de mandat d'administrateur ou de gérant,

- l'activité d'import/export et de commissionnaire à l'achat et à la vente.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000.-) qui sera représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procéder au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et libération*

La société anonyme «PANDORE S.A.», prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à 1.250 (mille deux cent cinquante) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'associée unique, prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Pierre ANDRE, employé privé, né à Saint-Remy (Liège) le 17 février 1948, demeurant à B-4140 Sprimont, 4, Rue d'Aywaille;

2) Monsieur Pierre-Yves ANDRE, employé privé, né à Rocourt (B) le 29 septembre 1977, demeurant à B-4140 Sprimont, 4, Rue d'Aywaille;

3) La société à responsabilité limitée AGEFISC Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 149.427, ici valablement représentée par son gérant unique Monsieur Fabrice FOGLI, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss. Monsieur Fabrice FOGLI, prénommé, est désigné comme représentant permanent au sens de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Monsieur Pierre ANDRE prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Gerd HEINZIUS, expert-comptable, né le 12 juin 1972 à St.Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2015.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Heinerscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Fogli, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: RED/2011/1084. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011082282/202.

(110092015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Infracapital F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.869.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of May,  
Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**APPEARED**

"Infracapital F1 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.866 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 May 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Infracapital F1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.869, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 April 2010, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2010, number 1303, page 62532. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

To increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million five hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 17,572,500.-) so as to raise it from its present amount of six million five hundred and twelve thousand five hundred Euros (EUR 6,512,500.-) to twenty-four million eighty-five thousand Euros (EUR 24,085,000.-) by the issue of three hundred fifty-one thousand four hundred and fifty (351,450) new shares (the "New Shares") each having a par value of fifty Euros (EUR 50.-), by way of contribution in cash.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an amount of seventeen million five hundred seventy-two thousand five hundred Euros (EUR 17,572,500.-), and to fully pay up such Shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

**" 6. Share capital.**

6.1 The issued share capital of the Company is fixed at twenty-four million eighty-five thousand Euros (EUR 24,085,000.-), divided into four hundred eighty-one thousand seven hundred (481,700), shares having a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

En l'an deux mille onze, le trente et un mai.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

## A COMPARU

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.866 (l'"Associé Unique")

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, par procuration donnée le 27 mai 2011,

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Infracapital F1 S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.869 et constituée sous les lois du Luxembourg suite à un acte notarié de maître Jean Seckler, notaire de résident à Junglinster, Luxembourg, en date du 29 avril 2010 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 24 juin 2010, numéro 1303, page 62532.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 19 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept millions cinq cent soixante douze mille cinq cent Euros (EUR 17.572.500,-), afin de le porter de son montant actuel de six million cinq cent douze mille cinq cent Euros (EUR 6.512.500,-) jusqu'à vingt quatre millions quatre vingt cinq mille Euros (EUR 24.085.000,-) par l'émission de trois cent cinquante et un mille quatre cent cinquante (351.450) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-).

Infracapital F1 Holdings, susmentionnée, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de dix-sept millions cinq cent soixante douze mille cinq cent Euros (EUR 17.572.500,-), et d'entièrement payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire qui sera alloué au capital social de la Société.

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au Notaire.

### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus mentionnées, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société comme suit:

#### **" Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt quatre millions quatre vingt cinq mille Euros (EUR 24.085.000,-), représenté par quatre cent quatre vingt un mille sept cent (481.700) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 juin 2011. Relation: LAC/2011/25451. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011081421/104.

(110090484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Larochettefels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.965.

Le bilan au 31 décembre 2007 de la société LAROCHETTEFELS S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011086247/13.

(110096697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**International Credit Mutuel Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 27 juin 2011*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de tous les administrateurs de la société M. Reichert Pierre, M. Schmitter Alain et M. Soulat Gérard et M. Blanchard François, Administrateur Délégué.

...

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs:

- M. BROUXEL François, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

- M. CADLE Jeremy, né le 2 janvier 1965 à Boston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement 7, Reid Street HM 11 Hamilton, Bermudes,

- M. UNGAR Stephen, né le 15 mars 1963 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement 7, Reid Street HM 11 Hamilton, Bermudes.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société MAZARS en tant que réviseur d'entreprise agréé de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG AUDIT

9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

R.C.S. B 103590

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

*Pour la société International Crédit Mutuel Reinsurance*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011090385/35.

(110101670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Rokspers Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 125.347.

—  
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 mai 2011, numéro 2011/1185 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 juin 2011, relation: CAP/2011/2147 de la société à responsabilité limitée "ROKSPER LUX s. à r.l.", avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 125 347, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 925 du 19 mai 2007.

ce qui suit:

- Monsieur Ivan BASSO et la société "ROKSPER TRADING LTD", seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 31 mai 2011,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Bascharage, le 20 juin 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2011093925/26.

(110104362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**S.C.I. Beausoleil, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 79, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 3.894.

—  
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 2011, numéro 2011/1352 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 juin 2011, relation: CAP/2011/2334 de la société civile immobilière "S.C.I. BEAUSOLEIL", avec siège social à L-3511 Dudelange, 79, avenue de la Libération, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 3894, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 450 du 12 septembre 1996.

ce qui suit:

- Monsieur Mansour KLAA et Madame Marie-Josée NALEPA, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 21 juin 2011,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-3511 Dudelange, 79, avenue de la Libération.

Bascharage, le 27 juin 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2011093926/26.

(110103938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.